



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 20 août 2019 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M^{me} Lucie Bisson, directrice générale par intérim
M^e Antoine Banville, greffier
M^{me} Marie-France Jacques, chargée de projet

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
 - 2.1 Règlement n° 901-26 modifiant le règlement de zonage n° 901
3. Période de questions - Personnes dans la salle
4. Levée de la séance

219-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

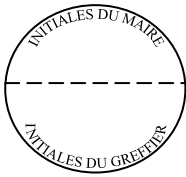
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-26.

M^{me} Marie-France Jacques, chargée de projet au Service de l'aménagement du territoire, présente et explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-26 est susceptible d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contigües qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

À la fin de la présentation, les personnes présentes dans l'assistance sont invitées à s'exprimer et à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-26.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

220-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier